

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

**N°2024-022**

**Délégués titulaires :**

Nombre : 82

Présents : 35

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :

Jéudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi 21 mars 2024, s'est réuni à l'Espace André Millet, commune de Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Etaient présents :**

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Francis GUERRIER, Charles QUERNE, Alain THIERY, Thibault FLINE, Pascal PROUT, Jean-Luc LAMBERT, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Mickael GOUÉ, Tanguy TUAL, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Olivier THEOT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Pascale LELOT-BERDIER, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD, Freddy BODIN.

**Secrétaire de séance :** Sylvie MONCHECOURT

**OBJET :** Participation mensuelle et annuelle 2024 des adhérents au SMICTOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu les amortissements 2024,

Sur proposition du Président,

**Le Comité syndical,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le tableau des participations des adhérents au SMICTOM pour l'année 2024 suivant :

Collectivités	Participations mensuelles	Participations annuelles
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	846 134,35 €	10 153 612,14 €
Communauté de Communes Moret Seine et Loing	380 558,20 €	4 566 698,37 €
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	11 592,57 €	139 110,83 €
TOTAL	1 238 285,11 €	14 859 421,34 €

**PRÉCISE** que la différence de centimes entre la somme des montants des participations mensuelles et le montant de la participation annuelle indiqué dans le tableau sera ajustée dans l'appel à contribution du mois de décembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le Président,  
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **29 MARS 2024**

Date de mise en ligne le : **29 MARS 2024**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.